

« BONS VACANCES »

L'AIDE

Permettre aux enfants de se sociabiliser, s'autonomiser et de développer leurs connaissances lors des vacances scolaires et hors scolaires durant des séjours en colonies, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, classes vertes, classes de neige, séjours linguistiques ...

Cette aide est limitée à 60 jours par année civile et par enfant.

Le reste à charge de la famille est au minimum de 2 € par enfant et par jour.

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune de St Denis lès Bourg
- Enfants âgés de moins de 18 ans au 1^{er} jour du séjour
- Avoir des enfants à charge pour la CAF et donc le bénéfice des prestations familiales

LES JUSTIFICATIFS

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Document de la CAF avec le QF, le nom et l'âge des enfants à charge, ainsi que le droit à l'aide aux vacances de la CAF (si la personne est concernée)

LES DEMARCHES

Pour le centre Pôle Pyramide – St-Denis-lès-Bourg

- Se présenter directement à Pôle Pyramide

Pour Terre en couleurs et tous les autres centre de loisirs

- Se présenter en Mairie avec les justificatifs cités ci-dessus
- Si les critères sont remplis, *pour les centres sans hébergement*, l'adjoint administratif vous remettra un coupon valable 1 an ET *pour les séjours avec hébergement*, l'adjoint administratif vous remettra un bon vacances valable pour un séjour précis de plus de 2 jours.

Pour tous renseignements :

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00

1 place de la Mairie - 01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG

Tél. : 04-74-24-45-56 - Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr